

# ELECTIONS UNIVERSITAIRES 2024 CA – CFVU – CR UNIVERSITÉ PARIS NANTERRE

## Plan de communication

La campagne de la communication liée aux scrutins 2024 s'appliquera exclusivement durant la période électorale (à compter de la publication des arrêtés électoraux).

### 1. **Le site [elections2024.parisnanterre.fr](https://elections2024.parisnanterre.fr)**

#### 1.1 **Le site [elections2024.parisnanterre.fr](https://elections2024.parisnanterre.fr)<sup>1</sup>**

Le site *elections2024.parisnanterre.fr* à destination de la communauté universitaire (personnels et usagers), publiera les informations générales relatives aux élections : modalités, rôles des conseils, calendrier, formulaires, lieux de vote, etc.

Ce site sera accessible et consultable en permanence.

Mise en ligne du site [elections2024.parisnanterre.fr](https://elections2024.parisnanterre.fr) : **le 30 janvier 2024**.

#### 2.2 **Un espace pour consulter les listes électorales**

Depuis le site *elections2024.parisnanterre.fr*, un espace spécifique pour consulter les listes électorales sera accessible.

Cet espace permettra à chaque électeur de vérifier sa présence sur les listes électorales, son lieu de vote et son collègue.

Si son nom n'apparaît pas, il pourra contacter la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles (DAJI) à l'adresse suivante: [election@liste.parisnanterre.fr](mailto:election@liste.parisnanterre.fr)

Cet espace sera mis en ligne et accessible **à partir du 28 février 2024** (affichage des listes électorales).

### 2. **Diffusion sur le web**

#### 2.1 **Focus sur les portails institutionnels**

Des focus sur les élections seront mis en avant sur les portails institutionnels (carrousels et "A la Une") : portail principal *parisnanterre.fr*, portail étudiants *etudiants.parisnanterre.fr* et portail personnels (intranet) *personnels.parisnanterre.fr*. Les focus renverront systématiquement vers le site *elections2024.parisnanterre.fr*.

Un kit de communication sera fourni par la direction de la communication aux référents communication pour diffusion sur les sites des composantes.

---

<sup>1</sup> Site Wordpress déployé par la DRI et administré par la Direction de la communication

## 2.2 Webzine mensuel Point Commun

Les élections 2024 seront en UNE (rubrique “Points culminants”) des numéros de mars et avril 2024 du webzine mensuel Point Commun. (Le numéro de mars sortira le mercredi 6 mars. La sortie du numéro d’avril sera exceptionnellement avancée au mardi 2 pour s’adapter au calendrier électoral).

Une infographie spécifique dédiée aux élections, précisant les modalités de vote et le rôle des conseils sera publiée pour le numéro Point Commun de mars 2024. (Une version animée de cette infographie sera mise en ligne sur le site [elections2024.parisnanterre.fr](http://elections2024.parisnanterre.fr)).

Une interview des services impliqués dans l’organisation des élections (donnant à voir “les coulisses des élections”) sera diffusée dans la rubrique “Vous êtes l’université” du numéro Point Commun de mars.

## 2.3 . Relais réseaux sociaux

Des focus sur les réseaux sociaux à destination de la communauté universitaire (personnels et usagers) seront diffusés sur les comptes institutionnels LinkedIn, Facebook, Instagram, X. Les visuels de “profil” des comptes réseaux sociaux institutionnels seront aux couleurs de l’identité graphique des élections fin mars/début avril.

## 3. Affichage sur les campus et supports imprimés

### Affiches

Des affiches(format A3) seront réalisées par la Direction de la communication. Elles seront dédiées uniquement à l’information générale relative aux scrutins, aux modalités de vote (avec url du site [elections2024.parisnanterre.fr](http://elections2024.parisnanterre.fr)).

Les affiches seront diffusées par la DALOE sur tous les sites de l’université, dans les parties communes (halls des bâtiments et lieux de vie).

La direction de la communication veillera à ce que les affiches soient diffusées tout au long de la période électorale (et s’assurera le cas échéant des réimpressions nécessaires).

### Diffusion sur les écrans dans les halls des bâtiments

L’affichage sur les écrans sera dédié à l’information générale relative aux élections (Les dates des scrutins et url du site [elections2024.parisnanterre.fr](http://elections2024.parisnanterre.fr))

Flyers(format A5) qui reprennent le contenu de l’affiche seront réalisés par la Direction de la communication et distribués par la DALOE dans les loges de chaque bâtiment et par le réseau référents communication qui auront la charge de les diffuser au sein de leur service ou composante<sup>2</sup>.

Des supports imprimés au format carte de visite, avec un QRcode qui renvoie vers l’infographie animée et le site [elections2024.parisnanterre.fr](http://elections2024.parisnanterre.fr) seront diffusés sur le campus de Nanterre.

Bâche en façade du bâtiment Ramnoux : Les dates de scrutins seront indiquées sur la bâche événementielle apposée sur la bâtiment Ramnoux (E), bâche couvrant la période janvier-février-mars et bâche d’avril-mai (installée fin mars).

Banderole sur la MDE : une banderole, rappelant les dates des scrutins et le site Internet [elections2024.parisnanterre.fr](http://elections2024.parisnanterre.fr), sera installée sur la Maison de l’Etudiant.e (campus de Nanterre) du 21 mars au 4 avril inclus.

---

<sup>2</sup> La direction de la communication effectuera des campagnes de sensibilisation auprès du réseau des relais communication pour s’assurer de la diffusion des supports.

### **Kakémonos et supports sur les lieux de vote**

Des kakémonos indiquant et matérialisant sur place, les jours de scrutins, les lieux de vote seront mis en place sur les sites de Nanterre, Ville-d'Avray et Saint-Cloud.

Des supports indiquant les modalités de vote pour la salle E01 du bâtiment Ramnoux (E) seront également réalisés.

**Signalétique extérieure** devant les bâtiments des lieux de vote. Des supports seront imprimés et installés sur des barrières pour indiquer les lieux de vote<sup>3</sup> devant chaque bâtiment concerné sur le campus de Nanterre.

## **4. Mailings d'information et de rappel**

Des mailings<sup>4</sup> d'informations et de rappel sur le processus électoral (calendrier, dates butoirs, affichage des listes, etc) seront diffusés aux usagers et aux personnels pendant la campagne électorale à partir du lancement des deux calendriers (celui des usagers et celui des personnels)<sup>5</sup>.

Ces mailings renverront systématiquement vers le site elections2024.parisnanterre.fr où figurent toutes les informations.

### **4.1 Calendrier des envois des mailings**

	Sujet	Date d'envoi usagers	Date envoi personnels
1	<b>Infos générales - lancement de la communication</b> <i>Mail infos générales + renvoi au site elections - Les conseils à élire, le calendrier électoral, les arrêtés</i>	mardi 30 janvier	mardi 30 janvier
2	<b>Candidatures - fonctionnement et périodes de dépôt</b>	jeudi 8 février	jeudi 8 février
3	<b>Informations relatives à la communication électorale</b> <i>charte de bon usage, droit de rétractation</i>	lundi 26 février	lundi 26 février
4	<b>Listes électorales et procédures de procurations</b> <i>rappel info générale elections + focus vérification et procédure inscription sur les listes et procédure de procuration</i>	jeudi 29 février	jeudi 29 février
5	<b>Rappel 1/2 dates limite de dépôt des candidatures</b>	lundi 4 mars (J - 1 semaine)	mardi 12 mars (J-1 semaine)
6	<b>Rappel 2/2 dates limites dépôt des candidatures + lieu de dépôt</b>	vendredi 8 mars	lundi 18 mars (J-1)
7	<b>Communication des candidatures et professions de foi + Rappel 1/2 procédure de procuration + listes électorales</b>	mardi 19 mars	lundi 25 mars
8	<b>Rappel 2/2 inscription listes électorales - J-1</b>	mercredi 20 mars	jeudi 28 mars
9	<b>Rappel 2/2 procuration - Jour J</b>	lundi 25 mars	mardi 2 avril
10	<b>Rappel 1/2 scrutin - jour 1 scrutin</b>	mardi 26 mars	mercredi 3 avril
11	<b>Rappel 2/2 scrutin - Jour 2 scrutin</b>	mercredi 27 mars	jeudi 4 avril
12	<b>Proclamation des résultats</b>	vendredi 29 mars	vendredi 5 avril

<sup>3</sup> Un plan des lieux de vote sera disponible sur le site elections2024.parisnanterre.fr

<sup>4</sup> au format mailing-Ksup

<sup>5</sup> Le contenu de ces messages d'information sera rédigé par la Direction de la communication, et devra être relu et validé par la DAJI avant diffusion.

## 4.2 Relais des mailings par les UFR

Les U.F.R seront sollicitées pour relayer les messages 1/3/5 et 12 à leurs usagers.

Les UFR seront également sollicitées pour relayer des messages à destination de populations spécifiques qui ne sont pas inscrites d'office sur les listes électorales :

- Maîtres de conférences stagiaires,
- Auditeurs libres
- Personnels de recherche contractuel
- Titulaires enseignants-chercheurs ou enseignants non affectés en position d'activité dans l'unité ou à l'Université Paris Nanterre et qui effectuent au moins un tiers des heures d'enseignement de référence (64 HETD).

## 5. Communication des listes candidates

### 5.1 Mails de campagne des listes candidates sur des listes de diffusions des personnels et des usagers

Les listes de diffusion dédiées à la communication électorale permettent aux mandataires des listes candidates de diffuser leurs textes de communication en adressant leurs messages aux électeurs. Les mandataires devront adresser leurs messages depuis leur adresse mail mentionnée sur la charte de bon usage des listes de diffusion.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés", tout destinataire peut se désinscrire de ces listes de diffusion. Une désinscription à une liste implique l'arrêt de tout envoi de la liste en question.

La communication dans ce cadre est conditionnée par l'acceptation des stipulations de la charte du bon usage des listes de diffusion. Les listes de diffusion sont constituées par la DRI en collaboration avec les services concernés tels que le DAJI, la DRH, la DES et la DRED et relèvent de leur responsabilité.

Les futurs mandataires de listes candidates des personnels et des usagers pourront diffuser des messages sur ces listes de diffusion avant le comité électoral consultatif de validation des listes candidates et **à partir 29 février 2024.**

A cette fin, les futurs mandataires **devront se rendre au bureau B706** du lundi au vendredi de 9h30 à 16h, au 7<sup>e</sup> étage du bâtiment Grappin (B), **à partir du 29 février 2024** pour remplir un formulaire et signer la charte de bon usage des listes de diffusion. En tout état de cause, un délai de 48h à compter du lendemain du dépôt de la charte complétée et signée est à prévoir avant toute communication sur la liste de diffusion ainsi créée.

Suite aux comités électoraux consultatifs des 18 mars (usagers) et 22 mars (personnels), seuls les mandataires dont les listes de candidature auront été validées pourront continuer à communiquer sur ces listes de diffusion.

Pour tout problème de communication sur ces listes de diffusion, veuillez contacter la Direction des Ressources Informatiques sur cette adresse : [support-mandataires@liste.parisnanterre.fr](mailto:support-mandataires@liste.parisnanterre.fr)

## 5.2 Reprographie des documents de campagne pour les listes candidates

La possibilité est donnée aux listes candidates, de faire reprographier par l'université un document de campagne (profession de foi, programme, tracts, etc.) au format A5 recto impression en noir et blanc, à **hauteur de 10 % du nombre d'électeurs par scrutin**. Ce document devra être transmis en même temps que la candidature à la DAJI. Les listes qui ne déposeraient pas leur document de campagne dans les délais et selon les modalités requises sont réputées avoir renoncé à voir ce document reprographié par l'université, sans que le principe de stricte égalité entre les listes candidates puisse être remis en cause.

La rédaction et le contenu des documents de campagne sont placés sous l'entière responsabilité de leurs auteurs, lesquels doivent s'assurer qu'ils disposent bien de tous les droits requis en matière de propriété intellectuelle (logo, image...).

Les mandataires des listes déclarées recevables par les comités électoraux consultatifs des 18 mars 2022 (usagers) et 22 mars 2024 (personnels) auront la possibilité de retirer leur document de campagne reprographié directement auprès de l'Atelier Intégré de Reprographie (AIR) de l'université, situé sur le site de Nanterre, au sein de la Direction des Affaires Logistiques et Optimisation des Environnements de Travail (DALOE), bâtiment Charlotte DELBO – Bureaux 204/205 :

- pour les usagers : à partir du vendredi 22 mars 2024
- pour les personnels : à partir du jeudi 28 mars 2024

## 6. Affichage des listes électorales sur le campus de Nanterre

Le DAJI assurera l'affichage des listes électorales (version papier) sur le campus de Nanterre, dans le hall du bâtiment Grappin (B).

Une signalétique (support imprimé) sera réalisée par la direction de la communication pour matérialiser et rendre plus visible cet espace d'affichage.

Les listes électorales seront également accessibles depuis le site [elections2024.parisnanterre.fr](http://elections2024.parisnanterre.fr).

## 7. Réunions organisées par les mandataires des listes candidates (pour les personnels uniquement):

L'université s'engage, dans la mesure du possible et sous réserve des disponibilités et des préconisations de sécurité, à mettre à disposition des locaux pour l'organisation des réunions d'information.

Pour le campus de Nanterre : merci d'envoyer votre demande intitulée « élections universitaires 2024 » à l'adresse suivante : [cellule-ade@liste.parisnanterre.fr](mailto:cellule-ade@liste.parisnanterre.fr)

Pour le site de Ville d'Avray : merci d'envoyer votre demande intitulée « élections universitaires 2024 » à l'adresse suivante : [sandrine.goupil@parisnanterre.fr](mailto:sandrine.goupil@parisnanterre.fr)

Pour le site de Saint-Cloud : merci d'envoyer votre demande intitulée « élections universitaires 2024 » à l'adresse suivante : [helene.aldeano@parisnanterre.fr](mailto:helene.aldeano@parisnanterre.fr)